

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### LCL Future Cities - L

Code ISIN : (C) FR0013455029

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

En souscrivant dans LCL Future Cities - L, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Future Cities - T1 EUR - Dist.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités.

Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui du Compartiment maître à savoir : *surperformer les marchés d'actions mondiaux à long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des actions internationales qui contribuent à l'urbanisation et au développement durable des villes, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G - ou, pris ensemble, ESG) dans le processus d'investissement.* Tout comme son Compartiment Maître, la gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique sur laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, comme son OPC maître, à titre indicatif, l'indice MSCI All Country World (MSCI ACWI) Net Total Return (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du compartiment, servira a posteriori d'indicateur pour évaluer la performance du Fonds et calculer les commissions de surperformance pour les parts concernées.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

**Politique de gestion du fonds maître :**

*Pour ce faire, la stratégie du Compartiment vise à sélectionner des actions de sociétés impliquées dans toutes les activités liées au développement urbain, y compris l'immobilier et la construction, les biens d'équipement, la production d'énergie et les infrastructures, le transport, la gestion des eaux et des déchets, les télécommunications et la technologie liée aux communications/réseaux/automatisation.*

*La Société de Gestion adopte une approche durable en excluant des sociétés sur la base des critères suivants :*

- pire score ESG global ;

- pires notes sur les critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour l'urbanisation et le développement durable des villes ;

- controverses en matière d'ESG.

*La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers. Peu de précision étant apportée dans la documentation juridique du compartiment maître quant à la stratégie ISR mise en œuvre, ainsi qu'au processus interne de notation ESG et des règles d'exclusion établies sur la base de la note obtenue, la société de gestion n'est pas juridiquement tenue de respecter ces contraintes et leur respect ne fera l'objet d'aucun contrôle.*

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de ses actifs.

*Le Compartiment investit au moins 75% de ses actifs actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tout pays, sans contrainte de capitalisation. Dans cette proportion de 75% de ses actifs, le Compartiment peut investir dans des actions A chinoises via le Stock Connect pour un maximum de 25% de ses actifs.*

Des instruments dérivés seront utilisés à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et de gestion efficace du portefeuille.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

LCL Future Cities - L est libellée en EUR.

LCL Future Cities - L a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

LCL Future Cities - L capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible ← → rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète sa thématique d'investissement sur les actions internationales.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC maître.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

### Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	1,92%* TTC de l'actif net moyen
----------------	---------------------------------

### Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	15 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.
	Le premier prélèvement des frais de gestion variables pourra s'effectuer à compter du 31 mars 2021

Les **frais d'entrée** et **de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

\*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en juillet 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

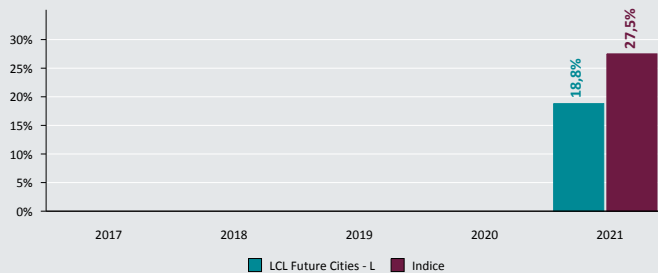
- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La **commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

## Performances passées



- Ce FCP a été créé en 2020.
- Ce FCP n'a pas d'indicateur de référence. L'indice MSCI All Country World (MSCI ACWI) Net Total Return (dividendes nets réinvestis) sert à comparer les performances et, le cas échéant, à calculer les commissions de surperformance.
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

## Informations pratiques

[www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris France ou sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)
- Les documents d'information relatifs à la SICAV maître - CPR Invest - Future Cities - T1 EUR - Dist, sont également disponibles auprès de CPR Asset Management.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- Le fait que l'OPC maître soit de droit étranger peut avoir une incidence sur le traitement fiscal des plus-values et revenus éventuels lié à la détention de parts du FCP nourricier.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) et/ou dans le prospectus du FCP.
- Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 novembre 2022.